### Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du 25 mai 2023 à Allemagne en Provence

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance), Paul CORBIER (St Julien du Verdon), Jacques ESPITALIER (Quinson), Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur), Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence), Jean-Marie PAUTRAT (Allons), Bernard MAGNAN (Valensole), Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon), Antoine FAURE (Aups), Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie)

<u>Excusés qui ont donné pouvoir</u> : Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Claude BONDIL; Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) à Magali STURMA CHAUVEAU, **Bruno BICHON** (Thorame-Basse) à Bernard CLAP

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2023 à Moustiers Ste Marie

# 2. <u>Avis du Parc sollicité par la Préfecture du Var concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol à Régusse, porté par le développeur Engie Green</u>

La Préfecture du Var a sollicité le Parc au titre du Code de l'environnement pour connaître son avis sur l'étude d'impact, la demande d'autorisation de défrichement et l'étude des incidences Natura 2000 du projet. Porté par la société Engie Green, il concerne la commune de Régusse (lieu-dit « Le Claoun poun sony »). L'aire d'étude occupe un terrain situé sur du foncier communal. La zone d'implantation de ce futur projet est de 23,85 ha. La puissance d'installation prévue est de 25 MWc. Les caractéristiques du projet et les points saillants des investigations menées par le développeur ont été présentés aux élus, au regard également des échanges qui ont eu lieu régulièrement entre ce dernier (et ses bureaux d'études mandatés) et l'équipe technique du Parc.

A l'issue de la présentation et des échanges, les membres du Bureau avec 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, émettent un avis favorable. Avis exhaustif disponible sur le site internet du Parc.

#### 3. Calendrier des événements du Parc – mai – août 2023

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise ainsi que la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire tels que présentés, sur cette période.

## 4. <u>Accompagnement des communes volontaires : restauration de la fontaine de la place de Verdun à Allemagne en Provence</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la candidature de la commune d'Allemagne en Provence pour l'accompagnement par le Parc du Verdon à la restauration de la fontaine de la place de Verdun et selon les modalités financières délibérée en septembre 2022.

# 5. <u>Classement en système d'endiguement de la digue des Relarguiers à Beauvezer – Définition du niveau de protection, de la zone protégée et du linéaire à classer en système d'endiguement</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité (moins 1 abstention) approuvent la demande de reconnaissance en système d'endiguement au sens du décret digue du 12 mai 2015 de la digue des Relarguiers à Beauvezer, longue de 950 mètres, du raccordement au ravin de Notre Dame à l'amont, jusqu'à l'aval du camping des Relarguiers (cartographiée ci-dessus) ; et décident conformément à l'expertise du bureau d'études en charge de l'étude de dangers, et de manière concordante avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (autorité GEMAPI), du **niveau de protection équivalent à un débit du Verdon de 337 m3/s** soit une hauteur d'eau de 1150,40 m NGF au pont de Villars-Heyssier (débit équivalent à une crue de période de retour centennale d'après l'étude de dangers).

# 6. <u>Classement en système d'endiguement des ouvrages de la Lance à Colmars – Définition du niveau de protection, de la zone protégée et du linéaire à classer en système d'endiguement</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité (moins 1 abstention) approuvent la demande de reconnaissance au sens du décret digue du 12 mai 2015 du système d'endiguement de la Lance à Colmars, et décident - conformément à l'expertise du bureau d'étude en charge de l'étude de dangers, et de manière concordante avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (autorité GEMAPI) - du niveau de protection équivalent à un débit de la Lance de 25 m3/s (hypothèse de crue prenant en compte l'apport de matériaux (sédiments — blocs)) soit une hauteur d'eau de 1236,80 mNGF au pont de la Lance (débit équivalent à une crue de période de retour décennale (Q10) d'après l'étude de dangers).

#### 7. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

• <u>Création du site internet du Parc - charte 2024-2038</u> **Cout total TTC : 25 000 €** / Région : 20 000 € / Parc : 5 000 €

• « Sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs » : sensibiliser au rôle fondamental des pollinisateurs sauvages

Cout total TTC: 14 000 € / Région: 11 200 € / Parc: 2 800 €

 Partenariat avec la coopérative DURANSIA en réponse à l'appel projet de l'Agence de l'eau « Soutien à l'émergence de filières bas niveau d'intrants »

Coût total TTC : 9 996,82 € / Agence de l'eau : 6 997,74 € / Parc du Verdon : 2 999,46 €

8. Modification du plan de financement de l'opération Animation GIEE Essen'Sol 2020-2023 Coût total TTC: 28 170 € / Etat – DRAAF: 22 536 € / Parc du Verdon: 4 534 € / association AGRILINC: 1 100 €

#### 9. Convention de partenariat avec la Fédération des Parcs pour un ouvrage jeunesse

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention de partenariat relative à une édition jeunesse au format d'une encyclopédie illustrée à destination des enfants de 8 à 12 ans.

#### 10. Adhésion 2023 à la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des parcs pour 2023, pour un montant total de 17 099 €.

#### 11. Prise en charge des frais de l'intervenant Guillaume Porraz pour le projet Archeo'Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement des frais de déplacement de Guillaume PORRAZ, chercheur au CNRS, dans le cadre de son intervention à titre gratuit lors du comité syndical thématique du 25 mai.

#### 12. Prise en charge des frais des intervenants Richard Vesco et Max Florida pour le projet Archeo'Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement des frais de déplacement de Richard Vesco et Max Florida, collectif de musiciens, dans le cadre de leur intervention musicale lors de la journée « Vivre au Moyen Âge, le site de Petra Castellana » le Dimanche 18 juin 2023.

## 13. <u>Renouvellement des membres de la commission de suivi de stockage de déchets ultimes (CSDU) non dangereux de</u> Valensole

Dans le cadre du renouvellement de cette instance et à la demande de la Préfecture 04, les membres du Bureau désignent M. Bernard MAGNAN pour y représenter le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon.

#### 14. Local Mairie de Moriez pour technicien rivière Haut Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la location d'un local à la commune de Moriez pour un loyer mensuel de 150 € + 35 € de frais de ménage pour y accueillir le technicien rivière du haut et moyen Verdon.

#### 15. Désignation des représentants du parc au comité régional de suivi interfonds 2021-2027

Les membres du Bureau à l'unanimité désignent les représentants suivants : **Bernard CLAP**, représentant titulaire ; **Antoine FAURE**, représentant suppléant ; **Jean-Philippe GALLET**, correspondant technique

#### 16. Tarifs complémentaires – stationnements Grand Site

Par délibération du 13 avril dernier, les membres du Bureau ont délibéré sur les tarifs applicables à la saison 2023 des parkings Point sublime et Samson. Pour tenir compte de l'évolution des conditions météorologiques au printemps qui influencent et conditionnent les activités de sport d'eau vive dans le Verdon et pour tenir compte également des besoins nouveaux exprimés par les professionnels dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau de compléter les tarifs fixés par délibération du 15 avril dernier concernant les abonnements à destination des professionnels. En complément de la délibération du 15 avril, les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs suivants :

#### **PARKING SAMSON**

Tarifs forfaitaires TTC pour la saison 2023 Abonnement saison Professionnels		
Randonnée aquatique (jours sans lâcher d'eau)	Forfait matin	<b>325 €</b> / véhicule (macaron)
Randonnée aquatique (jours sans lâcher d'eau)	Forfait après-midi	<b>325 €</b> / véhicule (macaron)
Eau vive (jours de lâcher d'eau)	Stationnement prolongé	<b>350 €</b> / véhicule (macaron)
Eau vive (jours de lâcher d'eau)	Dépose minute	<b>250 €</b> / véhicule (macaron)
Eau vive et randonnée aquatique (tous les jours)	Forfait journée	<b>850 €</b> / véhicule (macaron)

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie, le  $1^{\rm er}$  juin 2023



